

**Licence pour l'accès électronique aux publications KARGER  
Conditions générales 2019**

Ce contrat est signé le :

Entre :

S. KARGER AG  
PO BOX  
4009 BASEL  
SUISSE

Ci-après dénommée « le concédant »

Et

**INSTITUTION**  
**ADRESSE**  
**PAYS**

Ci-après dénommée « l'abonné »

1. Objet des conditions générales

Par les présentes, Karger concède à l'abonné une licence non exclusive et non transférable permettant aux utilisateurs autorisés de l'abonné d'avoir accès à la version électronique des publications éditées par Karger accessibles par Internet et pour lesquelles l'abonné a souscrit un abonnement (ci-après « les publications »).

Aux fins de ce Contrat, les « Utilisateurs autorisés » de l'Abonné sont les personnes suivantes :

- Les étudiants en formation initiale et continue ; les étudiants effectuant un stage dans l'établissement, encadré par une convention de stage ; les étudiants inscrits dans l'établissement effectuant une partie de leurs études dans un autre établissement ; les étudiants préparant un doctorat co-habilité inscrits dans l'établissement partenaire.
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs officiellement rattachés au « Preneur de licence », quel que soit leur lieu de travail principal ; les personnes chargées temporairement d'enseignement dans l'établissement, pendant la durée de cet enseignement ; les chercheurs d'un autre établissement invités par l'établissement dans le cadre d'une convention, pendant la période couverte par cette convention.
- Les autres salariés réguliers de l'établissement, quel que soit leur lieu de travail principal.
- Toute personne inscrite en bonne et due forme à la bibliothèque, soit dans le cadre d'une convention, soit à titre individuel.
- Les visiteurs ou usagers occasionnels de l'établissement (walk-in users) peuvent accéder à la ressource depuis un poste de consultation situé dans les locaux de l'établissement uniquement.

## 2. Durée – Fin du contrat

La présente licence aura la même durée que l'abonnement (y compris les renouvellements) aux publications, sous réserve du règlement du tarif de l'abonnement à échéance. Chacune des parties peut mettre fin aux présentes avec un préavis d'au moins trente (30) jours avant le terme de la période d'abonnement en cours.

Karger peut suspendre ou mettre fin aux présentes sans préavis si l'abonné ou l'un de ses utilisateurs agréés ne respectent pas l'une des conditions des présentes et si l'abonné ne met pas fin à ce non-respect dans un délai de trente (30) jours suivant mise en demeure par Karger de remédier à ce non-respect.

## 3. Mise à disposition

Les publications seront mises à disposition par Karger dans le format d'usage d'Internet, à savoir principalement sous format ADOBE ACROBAT PDF. Pour certains titres, le format « full-text » HTML est également disponible. Karger se réserve le droit de modifier ce format avec un préavis de trois mois. L'abonné et ses utilisateurs agréés seront seuls responsables de la mise en place et du maintien des connexions Internet nécessaires pour accéder au site de Karger, des logiciels et programmes nécessaires à cet effet et des licences d'utilisation afférentes.

## 4. Modalités d'accès à la version électronique

4.1 Karger autorise un accès contrôlé « aux publications » par le biais des catégories spécifiques d'adresses Internet Protocol ("IP") indiquées par l'Abonné. Ces adresses IP sont celles des différents sites géographiques qui dépendent administrativement de l'Abonné et celles du proxy permettant l'accès distant (voir 4.2). Par exemple, si une Université est constituée de plusieurs campus, l'accès « aux publications » est possible sur tous ces campus, qu'ils soient ou non dans la même ville. Dans le cas d'une fusion entre plusieurs établissements abonnés, l'éditeur se réserve le droit d'appliquer un surcoteur si cette fusion entraîne l'annulation d'un des abonnements existants.

4.2 Karger autorise un accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », depuis tout point géographique situé dans et hors du ou des sites de l'établissement.

L'accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », est uniquement autorisé au corps enseignant, aux enseignants chercheurs et chercheurs, aux étudiants et aux membres du personnel technique et administratif de l'abonné.

L'accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », est contrôlé par l'abonné à l'aide de tout système d'identification et d'authentification comme par exemple les produits VPN, les systèmes SSO (Single Sign On), les annuaires LDAP, couplés à l'usage de tout type de serveurs mandataires ou via tout autre système de contrôle d'accès à des services web sur souscription comme les fédérations d'identités suivant par exemple le protocole Shibboleth<sup>1</sup>.

## 5. Droit d'accès après résiliation de l'abonnement

Dans l'éventualité où l'Abonné résilierait son abonnement « aux publications », le contenu publié pendant les années de souscription reste à disposition de l'Abonné selon les mêmes modalités et conditions prévues par le présent contrat. Par exemple, si l'Abonné souscrit en 2019 à un abonnement « aux publications » et qu'il ne renouvelle pas son abonnement en 2019, il conserve l'accès aux articles publiés en 2019 dans ces mêmes publications.

---

<sup>1</sup> <http://shibboleth.net/>

## 6. Usages autorisés :

Le Concédant permet aux Utilisateurs autorisés :

- de naviguer, rechercher, interroger, visualiser, des chapitres distincts ou des résumés à des fins d'étude, d'enseignement ou d'usage personnel ;
- de télécharger et stocker des chapitres distincts ou des résumés ; d'imprimer des copies de chapitres distincts ou de résumés. La reproduction et le stockage sont limités à des exemplaires uniques d'un nombre raisonnable de chapitres distincts. Il n'est pas permis aux Utilisateurs autorisés de reproduire et de stocker des fascicules entiers ;
- d'envoyer des chapitres isolés à des collègues chercheurs hors de l'institution de l'Abonné à des fins de communication de recherche non commerciale ;
- de mettre en commun, de manière accessoire et non systématique, des quantités limitées d'Éléments sous Licence avec des personnes non autorisées, en vue d'une recherche conjointe et à des fins d'étude et ne faisant pas l'objet d'une rediffusion commerciale ;

d'utiliser une part raisonnable des Éléments sous Licence dans la préparation de supports de cours ou autres documents pédagogiques mais uniquement pour un usage en formation initiale et continue dans le cadre d'un enseignement en salle de cours et à distance. L'octroi de droits précité concernant les supports de cours s'appliquera aux publications imprimées correspondantes des Éléments sous Licence précédant la date d'entrée en vigueur des Éléments sous Licence fournis au titre de ce Contrat. Ceci s'applique aux supports de cours et autres documents pédagogiques proposés dans des formats non électroniques et non imprimés tels que le braille. Un tel usage doit être conforme au droit international en matière de droit d'auteur.

- d'utiliser des extraits en format imprimé ou électronique des éléments sous licence dans les travaux universitaires tels que les thèses et mémoires, ceci incluant les reproductions desdits travaux pour un usage personnel ou pour dépôt dans les bibliothèques. Des reproductions en format papier ou électronique desdits travaux peuvent être communiquées, le cas échéant, aux commanditaires de ces travaux. Chaque extrait doit mentionner toute donnée permettant d'identifier la source, le titre et l'auteur.

## 7. Prêt entre bibliothèques (Interlibrary loans)

Il est possible d'utiliser le format électronique des Éléments sous Licence en tant que ressource de Prêt entre bibliothèques (ci-après appelé « PEB ») en vertu de quoi des chapitres peuvent être imprimés et ces copies imprimées peuvent être envoyées par courrier postal, télécopie ou par un service utilisant la télécopie afin de satisfaire des demandes de PEB provenant d'une bibliothèque universitaire, de recherche ou autre bibliothèque non commerciale.

Le PEB par le biais d'une transmission électronique sécurisée, tel que démontré par les systèmes ARIEL et Prospero, est autorisé. Les fichiers ainsi transmis doivent inclure des mentions de droit d'auteur et être conformes à la législation applicable en matière de droit d'auteur.

La présente licence est conclue et est opposable aux parties signataires. L'abonné prendra toute mesure envers ses utilisateurs agréés afin de faire respecter les termes des présentes.

## 8. Droits d'auteur – Copyright

Karger, en sa qualité d'éditeur des publications, détient ou exerce tous les droits d'exploitation sur le contenu des Publications disponibles sur le site, et ceci inclus les droits patrimoniaux sur ce contenu, notamment les droits d'adaptation, de traduction et de reproduction sur tout support, ainsi que le copyright au sens des conventions internationales. Les publications publiées par Karger et leur contenu

sont protégés par les lois françaises et les conventions internationales sur le droit d'auteur, le copyright et la protection des données informatiques, tant en France que dans les pays d'utilisation des publications.

L'Abonné reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des publications du fait de son droit d'accès à la version électronique des publications publiées par Karger. Le téléchargement ou la copie des données électroniques disponibles sur le site de Karger sont autorisés pour un usage personnel ou pédagogique au même titre que les versions papier des publications. Toute autre utilisation, y compris les compilations, copies ou publications de tout ou partie du contenu des publications, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, est soumise à autorisation préalable de Karger.

## 9. Droits d'archivage

Karger reconnaît le droit de l'Abonné de posséder et de garder à perpétuité les Éléments souscrits tels que décrits dans ce Contrat. Cet accès pérenne est garanti par l'adhésion de Karger à PORTICO. Dans le cas où Karger ne peut plus garantir l'accès aux archives, les contenus seront rendus accessibles via le serveur PORTICO.

## 10. Support technique

Un support technique et une aide aux clients sont disponibles du lundi au vendredi aux heures de bureau par mail [karger@karger.com](mailto:karger@karger.com)

## 11. Limitation de garantie

Karger garantit qu'il dispose des droits nécessaires pour consentir la présente licence. Karger déploie les moyens nécessaires pour s'assurer que les versions électroniques des publications reflètent en totalité et de manière exacte le contenu des dites publications, mais ne peut garantir ce fait.

Karger ne sera pas responsable des dommages pouvant découler de la présente licence, que ce soit à titre principal ou accessoire. La responsabilité totale de Karger envers l'abonné, ses ayants droit ou des tiers, au titre de toute demande d'indemnité relative à un dommage ou un préjudice afférent à l'exécution ou la rupture des présentes, ne pourra en tout état de cause excéder le montant de l'abonnement annuel payé par l'abonné au titre du service des publications pour l'année en cours.

## 12. Divers

La présente licence, le tarif de Karger, et les conditions particulières éventuellement définies, constituent l'entier contrat entre les parties et prévalent sur tout autre document antérieur. Tout avenant ou toute renonciation éventuelle devront, pour être opposables, être formalisés par un écrit signé des parties aux présentes.

La présente licence ne peut faire l'objet d'une cession ou d'un transfert.

En signant cette convention, le signataire garantit qu'il en approuve les termes et conditions et qu'il dispose des pouvoirs nécessaires pour engager l'abonné dans les dits termes et conditions. En l'absence de signature des présentes, l'abonnement à l'une ou plusieurs des publications et la mise en œuvre de l'accès au site Internet de Karger par l'un des utilisateurs agréés de l'abonné seront considérés comme valant acceptation expresse des termes et conditions de la présente licence.

Institution : **ABONNE**

Nom du signataire :

Titre :

Date :                      Signature :

EDITEUR : KARGER

Nom du signataire :

Titre :

Date :                      Signature :

## ANNEXE 1 : LISTE DES REVUES

A. Abonnements à maintenir (gagés) pour l'offre 1

B. Ensemble de la collection disponible : <http://www.karger.com/Journal>

## **ANNEXE 2 : TARIFS**

Voir les offre.

Toute commande ou demande de renseignements complémentaires peuvent être adressées au représentant de l'éditeur en France, soit :

### **Albertine LUGINBUHL**

Enter & Read

23 rue du Départ, boîte 37

75014 PARIS

téléphone : 06 81 04 76 85,

courriel : [albertineluginbuhl@orange.fr](mailto:albertineluginbuhl@orange.fr)

## ANNEXE 3 : LISTE DES ADRESSES IP ET CONTACT INSTITUTION

Adresses IP :

Contact Institution :

Nom :

Service :

Adresse postale :

tél :

e-mail :